

## Compte-rendu de la réunion de quartier du 17 juin 2023 3/5 (Champs vert, Clos des vignes, Truquets)

Elus présents : Jean-Pierre PUGENS (maire), Pierre CARRIERE (1<sup>er</sup> adjoint), Anthony GARCIA (adjoint au cadre de vie), Valérie BOUYSSOU (adjoint à l'environnement et à l'économie), Frédérique TUFFERY (conseillère déléguée à l'urbanisme).

Administrés présents et inscrits sur la liste de diffusion : Robert BOUSCARY, Hélène CABROL, Emmanuelle CELIER, Annie CHASLE, Thierry CHAUMONT, Meg HARRIS, Salwa KHLIF, Julie SOULIE.

### 1- Contexte et déroulement de la réunion

Dans le cadre de la démocratie participative, la municipalité de Montarnaud organise des réunions de quartiers afin de présenter les projets, d'échanger avec les habitants et de faire remonter leurs aspirations et leurs préoccupations.

Comme les 2 années précédentes, 5 rencontres ont été planifiées sur les différents secteurs de la commune :

- Centre ancien (3 juin),
- Deux fontaines, Source, Font Carbonnière, la Roque et Pétrou (10 juin),
- Champ vert, Clos des vignes, Truquets (17 juin),
- Pradas tranche 1, de l'avenue de Montpellier jusqu'au collège (24 juin),
- Pradas tranche 2, côté Super U (1<sup>er</sup> juillet).

Le présent compte-rendu concerne la troisième réunion sur le secteur du Champ vert, Clos des vignes, Truquets, qui a eu lieu le samedi 17 juin dans le jardin de la salle des fêtes. Une nouvelle réunion sera programmée d'ici 8 mois pour s'assurer de la prise en compte des remarques formulées par les administrés.

### 2- Remarques formulées par les administrés et réponses de la municipalité

#### a) Défauts d'entretien & incivilités

- Manque d'entretien des trottoirs, arbres non élagués et nombreux rejets aux pieds, mauvaises herbes (rue des Cinsaults, rue du Merlot, parking sur la rue des Carignans...).
- Nous rappellerons aux services techniques de nettoyer plus régulièrement les trottoirs. Il est rappelé que les riverains peuvent également participer à l'entretien du domaine public autour de leur accès.
- Manque d'entretien du fossé rue de la Mosson en allant vers les Plantades.
- Nous solliciterons les services techniques pour entretenir les dispositifs d'évacuation pluviale.
- Certains trottoirs sont encombrés par les haies des riverains.
- Nous transmettrons des courriers d'information, et ferons intervenir la police municipale pour sensibiliser les riverains qui laissent leur haie entraver la circulation piétonne sur l'espace public.
- Vitesse excessive sur la rue du Languedoc.
- Les ralentisseurs risquent d'être bruyants dans cette zone résidentielle. Des balises pourraient être positionnées au niveau des intersections et des virages sur les trottoirs et le terre-plein central. Possibilité de changer la priorité de la rue des Asphodèles et rue Ernestine Montreuil ou de mettre en place des stops ou cédez-le-passage.

## **b) Petits travaux**

- Sécurisation de l'intersection entre le passage du bois dur et la rue des Cinsaults (reprise de chaussée signalisation), absence d'éclairage au niveau du pont sur la Mosson.  
→ **L'aménagement a été étudié et sera proposé au budget 2024 (ajouter les candélabres manquants).**
- Parcours de santé dégradé dans la pinède du moulin à vent.  
→ **Nous étudierons la réfection si-besoin avec les usagers, et retirerons les éventuels éléments dangereux (rondins de bois cassés).**

## **c) Urbanisme et amélioration des espaces publics**

- Reprise du rond-point sur la rue du pic Saint-Loup et le raccordement à la rue de la Clairette.  
→ **Etude en cours pour adapter ce giratoire pour les véhicules tournants à gauche (double-sens), retirer la barrière et marquer le stationnement sur la rue de la Clairette. La proposition sera présentée aux riverains avant les travaux.**
- Prévoir un cheminement piéton le long de la Mosson depuis la rue des Cinsaults jusqu'à l'esplanade.  
→ **Proposition présentée dans le cadre de l'étude urbaine, avec un escalier au niveau de la terrasse du café. Réalisation prévue lors des travaux d'aménagement de l'esplanade, à planifier.**

## **d) Autres sujets ne relevant pas des compétences communales**

- Manque de visibilité sur le rond-point de l'échangeur de l'A750.  
→ **L'échangeur est une dépendance de l'autoroute qui est gérée par l'Etat au travers de la Direction Interdépartementale des Routes (DIR). Ces giratoires arborés ne constituent normalement pas un problème pour la visibilité.**

### 3- Rappel des principaux projets municipaux en cours

#### a) Espaces publics

L'étude de programmation urbaine réalisée en 2022 a permis de réaliser un programme chiffré visant à embellir les espaces publics avec cohérence, optimiser la circulation pour sécuriser les déplacements à pied ou en vélo, et apaiser notre cœur de village pour développer l'activité économique.

Le maître d'œuvre qui réalisera le projet devrait être nommé cet été (candidatures en cours d'analyse) et les travaux devraient démarrer en 2024 avec dans un premier temps l'aménagement de l'avenue du Pradas. La 2<sup>ème</sup> phase concerne l'avenue de Montpellier et l'esplanade, et la 3<sup>ème</sup> l'avenue de Pins et Gilbert Sénes.

#### b) Cave coopérative

Après un état des lieux du site, des ateliers de concertation et la définition précise des besoins l'année dernière, notre maître d'œuvre finalise actuellement le programme et le budget pour accompagner la municipalité dans l'organisation d'un concours de conception réalisation au second semestre 2023.

Avec l'acquisition de ce site emblématique et central de Montarnaud, la municipalité souhaite concevoir un espace public fédérateur comprenant notamment : salle de spectacle, médiathèque, pôle social et espace de parentalité, école intercommunale de musique et de danse, mairie, brasserie associative ainsi que les espaces publics attenants (parvis, stationnement, jardins...).

#### c) Renouvellement du plateau sportif entre les terrains de tennis et le collège

L'aménagement d'un pump track a été réalisé en juin 2023, avec une inauguration le 5 juillet. Suivrons la réalisation d'un terrain multisport (handball et basket) par le Département (utilisé par les collégiens en période scolaire et les associations en soirée et le week-end), d'un skate-park sur l'existant, d'une aire de street-workout et de jeux d'enfants et d'une salle des jeunes qui sera réalisée en 2024.

#### d) Extension de l'école maternelle

Les travaux ont démarré en début d'année et consistent à réaliser un nouveau bâtiment permettant l'aménagement de salles périscolaire, de classe, et de repos.

#### e) Entrées de ville depuis l'A750 (accès à la ZAC du Pradas tranche 3) et depuis Bel-Air (giratoire)

Ces travaux sont respectivement prévus après la finalisation des constructions individuelles de la ZAC bordant l'avenue de Saint-Paul (murs de clôture) et en fin d'année 2023. Il est notamment prévu un plateau traversant au droit des accès à la tranche 3 du Pradas et la réalisation d'une chicane sur le pont du ruisseau des Mages côté Bel-Air.

### 4- Rappel des principales actions municipales en cours

#### a) Embellissez votre cadre de vie

Depuis mars 2022, la municipalité met à disposition des plantes et supports pour les montarnéens désireux de fleurir devant chez eux. [Plus d'informations sur le site de la municipalité](#), ou à l'accueil de la mairie.

#### b) Signalez les dysfonctionnements avec BetterStreet

Depuis février 2021, vous pouvez signaler directement à la municipalité via cette application libre les anomalies rencontrées sur notre commune : nid de poule, vandalisme, problème de signalisation, dépôt sauvage... [Plus d'informations sur le site de la municipalité](#), ou à l'accueil de la mairie.

#### c) Extinction nocturne de l'éclairage public

Suite à de nombreuses demandes, le créneau horaire d'extinction nocturne de l'éclairage public va être décalé à 0h/6h (au lieu de 23h/5h). Le remplacement des ampoules énergivores par des LED se poursuit, à l'aide d'une convention signée avec Hérault Energie pour une durée de 5 ans.

#### d) Mise en place de la vidéo protection

13 caméras sur 8 sites sont en cours de déploiement : entrées de ville, parking de la salle des fêtes, parking de l'école maternelle et parvis de l'école élémentaire.

Le contrôle sera réalisé par la gendarmerie, la municipalité n'aura pas accès aux enregistrements.